



La CPAM adapte ses modalités d'organisation  
au contexte sanitaire et vous accueille  
exclusivement sur rendez-vous.

**A COMPTER DU 15 JUIN 2020,  
DES RENDEZ-VOUS TÉLÉPHONIQUES  
VOUS SERONT PROPOSÉS.**

**EN CAS DE SITUATION COMPLEXE,  
VOUS POURREZ ÊTRE REÇU  
PAR UN CONSEILLER DANS  
L'UN DE NOS POINTS D'ACCUEIL OUVERTS.**

Connectez-vous à votre compte ameli  
ou contactez le 3646 pour prendre  
un rendez-vous.

Pour suivre votre dossier ou réaliser vos démarches  
en ligne, pensez au compte ameli.